

Québec, le 6 juin 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 3 mai 2017, le député d'Argenteuil déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant que le gouvernement du Québec facilite l'accès aux psychiatres pour l'émission d'un diagnostic dans un délai de quatre mois, qu'il fournisse un financement direct aux soins privés, qu'il recrute davantage de travailleurs en intégration pour assister les enseignants et qu'il forme des travailleurs nouveaux et existants en analyse appliquée du comportement (AAC).

En premier lieu, le dévoilement le 21 mars dernier du Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022. Les 35 actions qui le composent contribueront à réduire les listes d'attente et à rehausser les services offerts. Pour soutenir les mesures annoncées, le gouvernement du Québec consacrera à l'ensemble de la province un investissement annuel récurrent de 29 M\$ ainsi qu'une somme additionnelle de 1,25 M\$ qui servira à soutenir la recherche, la formation et la production d'outils d'intervention en lien avec le trouble du spectre de l'autisme. De plus, 11 M\$ s'ajoutent également pour la première année du plan d'action afin de réduire les listes d'attente.

En lien avec le diagnostic, rappelons qu'étant un acte réservé aux médecins, tout médecin ayant les compétences appropriées peut poser le diagnostic de trouble du spectre de l'autisme (TSA). Ainsi, selon les régions, un psychiatre, un pédopsychiatre, un pédiatre, un pédiatre développementaliste, un médecin de famille ou un neurologue peut poser ce diagnostic.

De plus, les lignes directrices cliniques du Collège des médecins et l'Ordre des psychologues confirment que les psychologues peuvent livrer des conclusions provisoires sur la présence d'un TSA, en collaboration avec une équipe multidisciplinaire. Par conséquent, cela permet un accès plus rapide aux services du réseau de la santé et des services sociaux.

Par ailleurs, conscient de l'impact des délais d'accès, le ministère de la Santé et des Services sociaux a plusieurs chantiers visant à accroître l'accès aux médecins (inscriptions aux GMF, projet de loi 20, accès priorisé aux soins spécialisés, etc.). De plus, des travaux spécifiques sont en cours dans la région de Montréal, en vue de réduire de 90 jours les délais d'attente pour l'évaluation diagnostique d'un TSA.

... 2

Il convient également de préciser que l'AAC est une composante de l'intervention comportementale intensive offerte aux enfants de cinq ans ou moins ayant un TSA, mais peut aussi être pertinente pour les enfants plus âgés. À cet égard, le Plan d'action sur le TSA 2017-2022 réitère l'importance du travail de collaboration entre les services de garde éducatifs à l'enfance, le réseau de l'éducation et les centres intégrés de santé et de services sociaux, dans une perspective de complémentarité.

Concernant le besoin de recrutement et de formation des travailleurs en intégration, il s'agit d'une responsabilité du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Toutefois, le Plan d'action sur le TSA 2017-2022 prévoit différentes mesures comme améliorer la formation initiale et continue ainsi que le soutien au personnel du milieu scolaire afin que les interventions et l'enseignement soient mieux adaptés aux besoins variés des enfants et des adolescents ayant un TSA.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Lucie Charlebois

N/Réf. : 17-MS-03000